



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 14 octobre 2016 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Maxime BISCHOFFE – Philippe EGLOFF – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : /

Absents excusés : MM. Jean-Claude BEHRA – Nicolas GIRARDEY – Mme Sandrine BERNESCHI

Secrétaire de séance : M. Philippe EGLOFF

Le compte-rendu du 8 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

La séance débute par l'intervention de M. VIDALIE et de Mme PEUREUX, de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) : ils présentent le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du PLU. Ils expliquent ensuite que de la fusion des Communautés de Communes découlera un PLU intercommunal (PLUi). La révision au niveau communal est donc stoppée par anticipation au terme du PADD présenté. La poursuite du travail sera reprise à l'échelle intercommunale.

Fusion des intercommunalités : choix de l'accord local pour la gouvernance du futur EPCI

Le Maire présente les différentes options de répartition des sièges au sein de l'assemblée de la future Communauté de Communes. Il explique que l'on peut choisir d'appliquer soit le droit commun, qui fixe le nombre de conseillers à 38, soit un accord local avec lequel on passerait à 35 conseillers.

Il propose de retenir l'accord local n°4 pour sa répartition plus homogène des sièges, ce qui rend ainsi la représentativité des Communes plus cohérente.

Il précise toutefois que pour déroger au principe de droit commun, l'accord local nécessite l'approbation de 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population, ou l'inverse.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'accord local n°4 pour la gouvernance de la future Communauté de Communes.

Traitements des archives communales : convention avec le Centre de Gestion

Lors de l'élaboration du budget primitif 2016, le coût du traitement des archives communales avait été pris en compte, conformément au devis proposé par Mme Céline MOUGIN, archiviste au Centre de Gestion (pour rappel, le coût est estimé à 4 166.40 € pour 20 jours de travail).

Il convient à présent de signer la convention permettant à l'archiviste d'intervenir. Elle devrait commencer début novembre.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour le traitement des archives communales.

Modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique de 2^e classe

Le poste d'Adjoint technique de 2^e classe étant désormais vacant suite au départ en retraite de l'agent, il conviendrait d'en modifier le temps de travail pour mieux répondre aux nécessités de service. Initialement sur une base de 9h00 hebdomadaires, il est proposé de passer le poste à 7h30 hebdomadaires.

Le projet a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 octobre 2016.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint technique de 2^e classe à 9/35^e et de créer un poste d'Adjoint technique de 2^e classe à 7.5/35^e.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du temps de travail proposée. Il décide donc de supprimer le poste d'Adjoint technique de 2^e classe à 9/35^e et de créer un poste d'Adjoint technique de 2^e classe à 7.5/35^e.

Gestion du cimetière : création d'une commission communale

La gestion du cimetière demande un important travail de remise à niveau. En effet, nous disposons de peu d'éléments pour suivre les concessions et la reprise des informations dans le logiciel prévu à cet effet va donc demander du temps et surtout des recherches. De plus, notre cimetière ne dispose toujours pas d'un règlement intérieur.

Par conséquent, il est proposé de créer une commission comprenant des personnes ayant une bonne connaissance de la population. Celle-ci est bien entendu ouverte à la Commune de Béthonvilliers, avec qui nous partageons le cimetière.

Se portent volontaires pour intégrer cette commission :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Valérie ORIAT-BELOT | - Alain MARCHAL |
| - Laurence CHARLE | - Christian WALGER (Maire de Béthonvilliers) |
| - Guy HEIDET | |
| - Philippe EGLOFF | |

D'autres personnes de Béthonvilliers devraient prochainement s'ajouter à la présente liste.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée la commission communale « Gestion du cimetière » et nomme en son sein les membres précités.

Chasse : demande de concession pour l'installation d'une cabane

L'adjudicataire de la chasse demande une concession en forêt communale pour y installer une cabane amovible d'environ 10 m².

L'ONF a donné son accord de principe sur la parcelle forestière n°20.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de valider cette décision et de fixer une éventuelle redevance.

Sur ce dernier point, le Maire rappelle qu'une concession du même type avait été accordée à titre gratuit à un ancien adjudicataire. Par souci d'équité, il propose donc de maintenir ce choix pour la demande actuelle.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'adjudicataire à installer une cabane sur la parcelle forestière n°20 pour la durée du bail de chasse, et ce à titre gratuit. Il demande en revanche que ladite cabane soit peinte de couleur vert foncé afin de se fondre dans l'environnement. Enfin, il autorise le Maire à signer l'acte administratif de concession et tout autre document s'y afférant.

Conseil Départemental : retrait de notre adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale

Depuis 2015, la Commune adhère au groupement de commandes proposé par le Conseil Départemental pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale.

Dans le cadre de la reconduction du marché, le Conseil Départemental a besoin de savoir si nous souhaitons en rester membres.

Sachant que nous achetons nos panneaux par d'autres moyens, le Maire suggère de nous retirer du groupement.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le retrait du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale.

Motion de soutien pour le maintien du site Alstom de Belfort

Le Député-Maire Damien MESLOT propose une motion visant à soutenir les salariés d'Alstom Transport et demandant au Gouvernement de maintenir le site de Belfort.

Malgré les récentes décisions qui ont été prises à ce sujet, le Maire invite à valider tout de même cette motion, par mesure de solidarité.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la motion de soutien pour le maintien du site Alstom de Belfort.

Questions et informations diverses

- **Logement communal :** les locataires actuels ont déposé leur préavis. Le logement sera donc vacant à compter du 1^{er} décembre prochain. Une annonce a été diffusée sur Leboncoin, ainsi que sur notre site Internet et par l'affichage.
- **Convention « Partage de savoir-faire » :** à la demande du Centre de Gestion, une convention va être signée avec la Mairie de Bermont pour permettre à notre secrétaire de former son homologue suite à sa récente prise de fonction.
- **Déménagement du secrétariat :** les travaux touchant bientôt à leur fin, nous pensons pouvoir réintégrer les locaux de la Mairie aux alentours du 9 novembre prochain.
- **Formation pour le maintien de l'agent en CAE :** comme cela avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, nous devons financer une formation qualifiante pour notre agent afin de prolonger son CAE de 2 ans et ainsi continuer à bénéficier des mêmes avantages financiers. Il était alors question de lui faire suivre un CAP Jardinier paysagiste au Lycée Agricole de Valdoie ; un accord de principe avait d'ailleurs été donné. Toutefois, nous avons entre-temps été informés que la formation proposée n'existe plus et qu'elle pouvait être remplacée par un BP Aménagements paysagers, mais dont le coût est bien supérieur à ce qui était prévu. Après négociation, le Maire a obtenu du Lycée Agricole que le BP ait sensiblement le même tarif que le CAP, soit 8 610 € pour les 2 années de formation.

- **Point-à-temps automatique (PATA)** : l'entreprise Eurovia a procédé aux travaux de PATA. Un second passage est prévu au printemps 2017. Cette nouvelle réfection n'engendrera pas de coûts supplémentaires pour la Commune.
- **Contrôle de la vitesse dans la traversée du village** : un devis de la Société ICARE avait été présenté lors de la dernière séance pour l'installation de radars pédagogiques, dont les relevés seraient utiles aux Gendarmes et aux Gardes-Nature pour prévoir les contrôles de vitesse. Depuis, des renseignements ont été pris pour la pose d'un boîtier invisible pour l'automobiliste et qui permettrait simplement de faire les relevés nécessaires. Il s'avère que ce dispositif n'est guère facile à trouver, et son coût serait identique à celui d'un radar pédagogique. Nous attendons un second devis. A suivre...
- **Noël des Anciens** : pour rappel, le repas aura lieu le 11 décembre 2016 et la distribution des colis se fera le 17 décembre 2016. Toute aide sera la bienvenue.
- **Opération brioches** : des remerciements sont adressés aux bénévoles (Mmes Noëlle GIRARDEY, Michèle SCHELIQUET, Marie-Josée WISSANG, Roselyne HUGUENIN et Monique DUPRAT). 120 brioches ont été vendues et 710 € récoltés. L'an prochain, il faudra prévoir 180 brioches car nous en avons manqué cette fois-ci.
- **Concert à l'église** : la représentation du 25 septembre dernier était superbe. Un grand merci à M. DARRIET pour l'organisation de son concert et aux musiciens qui l'ont accompagné.
- **Sport** : notre Commune compte parmi ses habitants une vice-championne de France de danse sur glace. Il s'agit de Mlle Euxane SCHULTZ. Un article lui sera dédié dans notre prochain bulletin.
- **Eclairage public** : il faudrait régler l'horloge astronomique car les lampadaires s'éteignent trop tôt le matin.
- **Compteurs Linky** : lors de la dernière réunion au SIAGEP, il a été rappelé qu'une Commune ne pouvait pas s'opposer à l'installation de ces compteurs. A noter que nous ne serons concernés qu'en 2020.
- **Prochain Conseil Municipal** : il est fixé au 9 décembre 2016 à 19h15, en présence du Sénateur Cédric PERRIN, et dans nos nouveaux locaux !

La séance est levée à 22h50

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 19 octobre 2016

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER